## CHARTE BÂTIR AVEC L'ENVIRONNEMENT L'ENTREPRISE ÉCORESPONSABLE



- 1 Réduire les impacts environnementaux de mes chantiers, de mon atelier et plus généralement de mon entreprise.
- 2 Me former et former régulièrement mes salariés à la mise en œuvre des technologies les plus efficaces dans le domaine de la construction durable ainsi qu'aux bonnes pratiques environnementales.
- 3 Proposer à mes clients les meilleures solutions dédiées à la construction durable, y compris les techniques anciennes adaptées aux territoires.
- 4 Maîtriser ma politique d'achat en recourant de façon privilégiée à des matériaux et composants dont les impacts environnementaux sont connus et évalués.
- **Sécuriser** mes clients par la garantie des travaux réalisés, en particulier dans le cas de la mise en œuvre de matériaux ou composants innovants.

Je soussigné(e) . LAURENT	
dirigeant(e) de l'entreprise ALTER	isolation
m'engage à respecter la charte bâtir avec l'environnement.	
Fait à Bannque	le 30/09/2015







La Fédération Française du Bâtiment, s'appuyant sur son réseau composé de fédérations départementales, de fédérations régionales, d'unions et de syndicats de métiers, développe une politique volontariste visant à promouvoir la construction durable.